

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY SEANCE DU VINGT-SIX FEVRIER DEUX MILLE DIX-NEUF

PROCÈS-VERBAL

---o0o---

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six février, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du vingt février s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck ROY.

Étaient présents les conseillers municipaux: Serge ADELÉE, Claudie BARANGER, Cindy BESSEAU, Joël BLANCHARD, Marie-Cécile BROCHARD, Marie-Annick CHARRIER, Philippe CLAUTOUR, Geneviève COUTON, Laetitia DAVIET, Stéphanie DELAS, Emmanuel GARNON, Christophe GUILLET, Nicolas LE GOFF, François MÉNARD, Françoise MORNET, Eric PAQUET, Julie PERRAUDEAU, Bernard PERRIN, Christophe ROBRETEAU, Franck ROY, Marcelle TRAINEAU, Roland URBANEK, Didier VERDON.

Pouvoir : Sandrine BELLEC donne pouvoir à Claudie BARANGER
Audrey DELANOË donne pouvoir à Nicolas LE GOFF
Isabelle GUÉRINEAU donne pouvoir à Serge ADELÉE
Isabelle LOQUET donne pouvoir à Marie-Annick CHARRIER
Dany RABILLER donne pouvoir à François MÉNARD

Excusé : Patrick LAIDIN

Membres élus : 29
Présents : 23
Pouvoir : 5
Excusé : 1

Secrétaire de séance : Claudie BARANGER

I - VIE DE LA COMMUNE : RAPPORTS DES COMMISSIONS

1 – COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES

RETOUR SUR LE CHOCOLAT CONCERT

Cette dernière édition a connu un vrai succès.

Avec 240 participants, la salle était complète et toute acquise à la (bonne) cause du chocolat et de la musique.

Merci à tous les partenaires : chocolat et café ont été appréciés par tous.

Un très grand bravo aux musiciens : le public est tombé sous leur charme.

Une prochaine édition se profile en 2020.

EVÈNEMENT À VENIR

Samedi 23 et dimanche 24 mars 2019 : Week-end chantant organisé par l'association chorale « Voix La ». Pour tous ceux et celles qui aiment chanter.

□ AGENDA

- **Mardi 5 mars 2019** : Suivi du projet Jazz'inatè à 17h en Mairie ;
- **Lundi 11 mars 2019** : Réunion Mardynamiques à 18h en Mairie ;
- **Jeudi 14 mars 2019** : Réunion de travail sur les dossiers de demandes de subvention, associations culturelles à 18h30 ;
- **Lundi 18 mars 2019** : Suivi du projet Salon d'Automne à 10h30 en Mairie ;
- **Jeudi 25 avril 2019** : Mise au point du projet « Fête de la musique » à 19h30.

2 - COMMISSION URBANISME - DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DÉPLACEMENT

□ ÉTUDE DE FAISABILITÉ ET DE PROGRAMMATION URBAINE ET ARCHITECTURALE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE HALLE ET D'ESPACES PUBLICS EN CENTRE-VILLE

Cette étude a été confiée au bureau d'études MÉTIVIER ARCHITECTE URBANISME avec engagement d'une démarche participative.

Le 1^{er} atelier de travail participatif constitué d'habitants, de quelques élus, de professionnels et de partenaires institutionnels a eu lieu le 7 février dernier.

L'objectif était de présenter le premier diagnostic sommaire établi par l'équipe d'étude et d'effectuer une déambulation dans les espaces clefs du centre-ville (Place de l'Église, Parvis de l'église / Rue du Maréchal Foch, Rond-point central, Rue de la Mairie, Rue de l'Aire Buron, Place de l'Aire Buron et Rue de Verdun / Place de la Mairie) pour des échanges informels.

À l'issue, les participants ont échangé lors d'un débriefing. Une nouvelle rencontre sera programmée après un premier examen de scénarios alternatifs.

□ TRAVAUX 2X2 AIZENAY – LA ROCHE SUR YON

Dans le cadre du programme d'investissement des routes départementales, et en continuité des travaux de 2018, la section RD 948 2x2 voies de 5,5 kms située entre le giratoire de la Forêt et La Davière va faire l'objet de travaux de réalisation de couches de roulement.

Ces travaux se dérouleront entre le 04/03/2019 et le 07/06/2019. Ils seront réalisés sous neutralisation de voie lente, et déviation pour les bretelles avec fermetures et réouvertures en fonction de l'avancement.

Les usagers seront susceptibles de rencontrer des ralentissements de circulation qui impacteront les temps de trajet.

□ BILAN DU SERVICE URBANISME

URBANISME ADMINISTRATIF (année)							
ANNÉE	Permis de construire (PC)	Déclaration Préalable (DP)	Certificat d'Urbanisme (CU)	Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)	Permis d'aménager (PA)	Permis de démolir (PD)	TOTAL DOSSIERS
2013	123	140	192	77	3		535
2014	107	116	189	78	2		492
2015	115	137	212	119	3	1	586
2016	132	117	249	126	1	1	625
2017	164	190	280	143	4	12	793
2018	114	158	255	138	7	11	683

	2017	2018
Total logements neufs	126	68
Maisons individuelles neuves	80	61
Résidence	19	0
Locatifs	22	6
Changement de destination	5	1

La baisse du nombre de permis de construire (PC) peut s'expliquer par l'effet « Pinel » fin 2017 et le manque de parcelles constructibles. À noter également une baisse sensible des déclarations préalables (DP) pouvant être liée à une baisse de commercialisation des parcelles en « fonds de jardins ». En revanche la stabilité des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) indique encore un bon niveau de transactions.

3 - COMMISSION AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITÉS

☐ GROUPE DE TRAVAIL PRÉVENTION GÉRONTOLOGIE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE (CCVB)

Le Groupe de travail « Prévention gérontologie » s'est réuni le 31 janvier 2019 afin de faire le bilan 2018 et proposer le programme 2019.

Des animations sont mises en place afin que chaque commune puisse en bénéficier. 362 personnes ont participé aux nombreuses actions mises en place en 2018 dont 184 personnes ont assisté aux conférences AVC.

Pour 2019 le programme suivant va être proposé :

- « Aide aux aidants » sur 4 communes du territoire : en avril sur Apremont, La Genétouze, Saint Denis la Chevasse et Beaufou.

- « La protection juridique des séniors » : en juin 2019 sur Palluau et Aizenay.

- Le Forum « Bien Vieillir » : le vendredi 4 octobre 2019 au Poiré-sur-Vie.

Lors de cette réunion il a été souhaité qu'un état de la population « séniors » et des logements sociaux adaptés soient réalisés. De plus il nous faut définir notre politique en matière de prévention gérontologie.

Le Docteur DERRIEN qui participe à notre groupe de travail nous informe du projet de constituer une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS). Ce regroupement permettra d'assurer une meilleure coordination des actions et concourra ainsi à la structuration des parcours de santé. Elle sera composée de professionnels de santé : acteurs assurant des soins de premier et de second recours et acteurs médico-sociaux. Le Docteur DERRIEN propose que le CPTS et le groupe gérontologie se coordonnent afin de réaliser des actions en complémentarité.

☐ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES DONNEURS DE SANG

Le 1^{er} février 2019 s'est déroulée l'assemblée générale des donneurs de sang.

En 2018, 533 donneurs ont été prélevés. L'association a accueilli 46 nouveaux donneurs, et 20 donneurs de plus qu'en 2017.

Tranches d'âge	% de donneurs
18-44 ans	54,4%
45-54 ans	19%
55-71 ans	26,7%

L'association est satisfaite de la régularité de fréquentation des donneurs lors des collectes à Aizenay, et remercie la mairie pour la mise à disposition de la salle des Quatre Rondes, ce qui permet une qualité d'accueil des donneurs et une qualité de travail pour les infirmiers.

La Vendée reste toujours en 1^{ère} place nationale soit une moyenne de 125 dons par collecte mobile sur le territoire.

6 donneurs ont été récompensés et ont reçu leur diplôme pour 25, 100 et 200 dons.

La présidente a annoncé qu'elle désirait transmettre la présidence. L'élection du nouveau président se fera lors du prochain conseil d'administration.

☐ CONFÉRENCE « SOMMEIL DES ENFANTS »

Le 5 février 2019, le centre social Mosaïque a organisé une conférence sur le sommeil de nos enfants. Cette conférence a été animée par le Docteur LECLAIR VISONNEAU du CHU de Nantes spécialisée dans le domaine du sommeil. Un peu plus de 200 personnes ont assisté Salle Georges Hillairiteau à ce moment très apprécié par l'ensemble des participants.

☐ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE » LES MAINS TENDUES »

L'association « les Mains Tendues » s'est réunie le 17 février 2019 Salle Georges Hillairiteau pour son assemblée générale annuelle et a dressé le bilan des actions menées tout au cours de l'année auprès des personnes handicapées en leur permettant de participer à différentes animations sur la commune mais également en leur proposant des sorties en bus.

En 2018, plusieurs sorties dont une à Nantes pour la visite des Machines de l'Île (animaux mécaniques géants).

Participation au Téléthon, mais également à la sortie pêche organisée par la Maisonnée.

En 2019, le don d'un mécène va permettre à l'association de faire une sortie au Puy du Fou.

4 - COMMISSION ENFANCE - JEUNESSE - CITOYENNETÉ - INTERGÉNÉRATIONS

☐ ENFANCE - JEUNESSE

Différents points ont été abordés lors de la commission Enfance Jeunesse qui a eu lieu le 21 février 2019 :

- Présentation de Madame Laura BAUDENON en tant que nouvelle directrice, depuis janvier 2019, de l'accueil périscolaire de l'école de la Pénrière et animatrice référente pour le Conseil Municipal des Enfants (CME).

- Présentation des camps d'été de l'Antenne Jeunesse par Monsieur Arnaud ROTUREAU, animateur de l'Antenne :

- Camp sur le thème de la voile et les dangers de la mer, à Bréhal (Normandie) du 16 au 27 juillet 2019, pour 16 jeunes de 14 à 17 ans. Délibération pour la participation des familles au conseil municipal de ce jour.
- Camp « Anjou sport nature » à La Jaille-Yvon (49), du 22 au 26 juillet 2019, pour 16 jeunes de 11 à 14 ans. Délibération pour la participation des familles au conseil municipal de ce jour.

- Le projet séjour au Bénin pour les 4 jeunes et leur accompagnateur se finalise. Une délibération sera présentée au conseil municipal de ce jour pour la prise en charge de l'animateur de l'antenne jeunesse accompagnant le groupe de jeunes.

- Projets à l'Antenne Jeunesse : « Cyber café » présentation d'une fiche projet afin de valoriser ce service auprès des jeunes et tout public. Une réflexion est menée sur l'image et la nomination du site et le souhait d'une meilleure communication sur les services rendus.

- L'accueil de loisirs « Chouette et Cie » effectuera un mini camp à la base de loisirs de Mervent du 9 au 12 avril prochains pour 20 enfants de 8 à 12 ans. Délibération pour la participation des familles au conseil municipal de ce jour.

- Information sur l'auto diagnostic dans le cadre du plan mercredi afin d'obtenir le label qualité des accueils périscolaires. Envoi du dossier au 1^{er} avril 2019 à la commission PEDT pour validation et signature de la charte.

Accueil de Morgane BOISSEAU dans le cadre d'un service civique à Aizenay. Une convention d'engagement a été signée avec la ligue de l'Enseignement et la municipalité pour la période du 18 février au 31 juillet 2019.

Ses missions seront :

- favoriser la réussite éducative des enfants ;
- accompagner les familles ;
- mettre en place des actions dans le cadre du Projet Éducatif Territorial (PEDT) (organisation du comité de pilotage, trombinoscope...).

Le 5 février dernier a eu lieu la conférence sur le sommeil de nos enfants de 0 à 18 ans animée par le Docteur LECLAIR VISIONNEAU du CHU de Nantes. Après avoir évoqué l'aspect physiologique lié au sommeil, elle a présenté quelques cas cliniques et leurs conséquences à

différentes étapes de la vie de l'enfant et de l'adolescent. Un temps d'échange avec l'assemblée qui a été très apprécié.

☐ CITOYENNETÉ

L'Assemblée plénière du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) a eu lieu en Mairie le jeudi 8 février dernier. Madame Hélène SORIN, responsable de la police municipale a présenté de manière chronologique toutes les actions sur l'année 2018. Le procureur de la République a félicité la municipalité pour ses nombreuses actions de sensibilisation et de prévention auprès de la population agésinate et des établissements scolaires.

☐ INTER GÉNÉRATION

Franc succès pour la veillée comme autrefois qui s'est déroulée Salle des Quatre Rondes samedi dernier. En effet, les 110 personnes présentes ont vraiment apprécié l'ambiance et le décor à l'ancienne de cette veillée concoctée par le Conseil des Sages. Au programme : jeux de société, grillées de mogettes, millet et gaufres, animation autour de chants anciens et patoisants, sans oublier les accordéons et orgue de barbarie pour donner un air de fête. L'assemblée a été chaleureusement remerciée pour son élan de générosité lors du passage du chapeau dont le montant sera reversé à l'association Alcool Assistance. Un grand bravo et merci aux Sages pour cette belle soirée.

Les panneaux sur la guerre 14/18 seront exposés à la Maison de retraite Charles Marguerite du 4 au 19 mars 2019, des visites commentées par le Conseil des Sages seront proposées le jeudi 7 et le samedi 9 mars 2019 à partir de 15h.

☐ AGENDA

- **Jeudi 28 février 2019** : Commission CLSPD - Salle du Jaunay à 10h ;

Les 3 Commissions du Conseil Municipal des Enfants (CME) se réuniront Salle du Jaunay aux dates suivantes :

- **Mardi 12 mars 2019** à 18h ;

- **Jeudi 14 mars 2019** à 18h ;

- **Vendredi 15 mars 2019** à 17h.

Pour information, l'association des assistantes maternelles les « P'tits Patapons » organise son défilé pour le carnaval le mercredi 6 mars 2019. Départ à 10h de la salle des Quatre Rondes vers la maison de retraite.

5 - COMMISSION SPORT - PATRIMOINE COMMUNAL - ACCESSIBILITÉ ET SÉCURITÉ DES BATIMENTS

☐ SPORT

Les 22, 23 et 24 février 2019 avaient lieu au Vendéspace, les championnats de France jeunes de Tir à l'arc. Ces finales nationales étaient organisées conjointement par les clubs de Challans et d'Aizenay. Deux jeunes agésinates : Erwan PROUTEAU et Enzo RABALLAND s'étaient qualifiés. Monsieur Benoît BIRON, Directeur technique national n'avait qu'un mot pour les organisateurs : MAGNIFIQUE !

☐ AGENDA

- **Vendredi 1^{er} mars 2019** : 13^{ème} cérémonie des Trophées des Sports - Salle des Quatre Rondes à partir de 19h ;

- **Dimanche 3 mars 2019** : Tournoi de judo « Thierry Godu » au Dojo ;

- **Dimanche 3 mars 2019** : Course cycliste sur le circuit de la Pimpère et la route de Maché - Course organisée par Aizenay Vélos Sports.

6 - COMMISSION AGRICULTURE - MILIEU RURAL - VOIRIES - SENTIERS ET CHEMINS RURAUX

□ DISPOSITIF EXPÉRIMENTAL AGRICOLE

Le projet suit son cours. Une formation de 2 jours a débuté le 5 février 2019 et se poursuivra le 7 mars 2019.

Le thème de la formation : « Réussir sa transmission ». 9 participants étaient présents à cette première journée. Ils représentent 6 exploitations. Il s'agit d'exploitations qui recherchent un associé supplémentaire ou dans le cadre d'une succession.

7 - COMMISSION ENVIRONNEMENT ET GESTION DES DÉCHETS

□ OPÉRATION AIZ'NET

Durant la matinée du 6 avril 2019 il y aura un stand d'animations et de conseils sur le tri des déchets et un stand sur la valorisation des déchets verts.

*
**

Monsieur Nicolas LE GOFF souhaite revenir sur la décision du Maire (N° 2019-019) relative au diagnostic amiante sur la salle du Mille Club et demande si ce diagnostic est en lien avec la fermeture de cette salle.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une erreur car ce n'est pas un diagnostic amiante qui a été réalisé mais un diagnostic structure. *NB : Cette erreur est rectifiée dans le cadre du présent procès-verbal.*

Monsieur le Maire répond que cette salle est fermée car elle présente des désagréments et un inconfort pour les différents utilisateurs. Il remercie Madame Françoise MORNET qui a travaillé avec MOSAÏQUE pour replacer les associations à la salle Georges HILLAIRITEAU. S'agissant de la salle du Mille Club il y aura soit une reconstruction soit une réfection complète. Monsieur Christophe ROBRETEAU précise que c'est une structure souple et non du parpaing donc moins durable. Monsieur le Maire ajoute qu'avec les services il y aura un regard plus précis pour soit une rénovation soit une reconstruction.

Monsieur Nicolas LE GOFF souhaite revenir sur la décision du Maire (N° 2019-023) relative à la préemption sur la propriété Poilane et demande quelles sont les intentions de la municipalité sur cette propriété de 9 200m².

Monsieur Christophe GUILLET explique que cette parcelle est en zone U. Il ajoute que la commune souhaite avoir la maîtrise foncière dans ce secteur pour faire des lotissements communaux ou un appel à projets. Monsieur le Maire précise qu'il y a une OAP (orientation d'aménagement et de programmation) sur le secteur avec une densification imposée par le PLUIH.

II – POINTS POUR INFORMATION

1) Désignation du secrétaire de séance

Madame Claudie BARANGER est désignée secrétaire de séance.

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2019

Le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2019 a été approuvé.

III – DOSSIERS POUR DÉLIBÉRATION

Service des Finances

1 - Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2019

Monsieur le Maire rappelle que le débat d'orientation budgétaire a pour but d'instaurer une discussion au sein du conseil municipal, sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise aux élus, et leur donne la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité.

Il s'impose aux communes de plus de 3 500 habitants, aux EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants et au département en application des articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L.5211-36 du code général des collectivités territoriales.

Il doit être pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante. Cette délibération doit faire l'objet d'un vote du conseil municipal. Ainsi, par son vote, le conseil municipal prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat d'orientation budgétaire.

Monsieur le Maire fait une présentation sur la base du rapport transmis aux conseillers municipaux lors de l'envoi de l'ordre du jour du Conseil.

Issu de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRE), la teneur de ce débat d'orientation budgétaire doit être retracée dans une délibération distincte de l'assemblée et non plus simplement faire l'objet d'une prise d'acte de la part du Conseil municipal.

L'article D2312-3 résultant du décret n°2016-841 du 24 juin 2016, en précise le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire.

Le rapport doit être transmis au représentant de l'État en vertu des dispositions de l'article L.2312-1 du CGCT et publié selon les modalités fixées par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016.

Le rapport doit être également mis à la disposition du public dans les quinze jours suivant la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Il doit être accessible, lisible et conforme aux documents soumis à l'organe délibérant.

Le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2019 est présenté.

Monsieur le maire explique que la DSR (dotation de solidarité rurale) est versée car la commune n'a pas encore atteint les 10 000 habitants. Au passage des 10 000 habitants nous aurons peut-être vocation à percevoir la DSU (dotation de solidarité urbaine) mais ce ne sera pas le même montant.

Monsieur le maire rappelle qu'Aizenay n'est pas une commune de 6 000 habitants qui a grossi mais une ville de 10 000 à 12.000 habitants et qu'il faut s'organiser en conséquence.

Il rappelle qu'un audit des services va être réalisé et il y aura sans doute des recrutements à faire et des changements dans l'organisation qui devront permettre de suivre les projets de demain. Il y a notamment des départs à la retraite avec des missions retravaillées.

On peut constater une évolution de nos charges à caractère général dans un contexte contraint et maîtrisé. Il faut avoir en tête l'ensemble des dotations de l'État sur lesquelles on n'a

aucune certitude sur leur devenir demain. On pourrait être dépendant des dotations à hauteur de plus de 1 million d'euros en 2022.

S'agissant de la fiscalité il était proposé dans le rapport d'orientation budgétaire une augmentation des bases de 2,1 % mais cela sera en fait 2,2 %. Cela nous a été notifié fin de semaine dernière par la Préfecture.

Le produit attendu sera important pour les prochaines années car nous avons des projets conséquents qui nécessiteront des arbitrages en termes de priorités et de moyens. Il y aura bien évidemment un recours important à l'emprunt. Le fait d'être à 2,8 années de ratio d'endettement est donc un atout pour nous. Nous aurons une augmentation de notre taux d'endettement mais cela ne sera pas une difficulté. L'autre paramètre est l'absence d'augmentation de la pression fiscale. Cela vous sera proposé lors du prochain conseil.

Monsieur le Maire explique que nous constatons une situation saine des comptes de la collectivité. La baisse des dépenses de fonctionnement, l'augmentation de la valorisation des travaux en régie pour 108 000 €, l'augmentation des subventions et des dotations perçues ont permis à la commune d'augmenter sa capacité d'autofinancement en 2018 à hauteur de 1 558 000 € soit près de 400 000 € de plus qu'en 2015.

Cette situation s'est faite dans un contexte de non augmentation de la pression fiscale auprès des ménages, de non recours à l'emprunt qui a permis un désendettement de 641 226 € en 2018 et qui permet aujourd'hui d'avoir un ratio de désendettement à 2,8 années.

En matière d'investissements, les dépenses réalisées et engagées représentent 86 % du budget prévisionnel. 600 000 € de projets de plus ont été réalisés par rapport à l'année précédente. Certaines dépenses n'ont pas été engagées car les appels de fonds envisagés n'ont pas encore été réalisés (la Région pour les équipements sportifs, Vendée habitat pour le CMP).

Il est à noter que nos recettes ont également augmenté : en fonctionnement on bénéficie d'une dotation importante de l'État de 22 % de nos recettes, d'un soutien financier de la Communauté de Communes Vie et Boulogne à hauteur de près de 1,9 millions d'euros et plus de 2 millions d'euros avec les fonds de concours, de la dynamique démographique donc des recettes liées à la fiscalité. En investissement, beaucoup de subventions en lien avec le projet du pôle culturel ont permis d'augmenter les recettes d'investissement.

En matière de projection, Aizenay a encore de lourds projets structurants à porter pour les prochaines années : les équipements sportifs du lycée, la voirie d'accès au lycée, la rénovation énergétique et fonctionnelle du groupe scolaire Louis Buton, le réaménagement du secteur OPAH-RU, le réaménagement du cœur de ville, la construction de nouveaux ateliers municipaux, la réalisation de locaux de permanences médico-social et de logements temporaires pour les médecins et la seconde tranche du pôle culturel.

Ces projets sont conséquents. Ils nécessiteront des arbitrages en termes de priorité et en termes de moyens. Il faudra cumuler un certain nombre de paramètres : mobilisation de notre autofinancement, recours important à l'emprunt sans augmentation de la pression fiscale.

Mais nous sommes aussi confrontés au paradoxe d'une dynamique importante de notre commune et des demandes croissantes et légitimes de réalisation de plus de projets et de plus de services. Aizenay a ses contraintes mais aussi de nombreux atouts. Il nous faudra être imaginatif sur nos choix, et sur les moyens de réaliser certains projets.

On a une indication de l'évolution des investissements réalisés sur les prochaines années.

Pour les recettes d'investissement, on ne sait pas ce que sera la suite.

On peut être optimiste sur ce qu'on a fait sur ce qui reste à faire et qui est important et structurant pour notre commune.

Pour monsieur Joël BLANCHARD, malgré toutes les craintes que Monsieur le Maire n'a pas cessé d'exprimer lors de l'élaboration du budget 2018, les membres du groupe minoritaire constatent que les dotations d'État aux communes se maintiennent voire progressent pour Aizenay.

Certaines dépenses d'investissement 2018 apportent de leur part les remarques suivantes :

- Opération 103 Programme ADAP : seuls 67 000 € de travaux ont été engagés sur les 100 000 € annuels prévus (soit un taux d'engagement de 67% seulement),

- Opération 107 Matériel scolaire : 19 295 € réalisés et engagés sur un total de 34 034 € prévus (soit un taux de réalisation de 57% seulement)
 - Opération 126 Groupe scolaire : 104 339 € réalisés et engagés sur un prévisionnel de 196 930 € (soit un taux de réalisation de 53% seulement)
- Pour ces deux dernières opérations, cela est récurrent puisqu'en 2017 pour le matériel scolaire seuls 9 919 € ont été réalisés sur les 41 519 € prévus soit un taux de réalisation de 24% et pour le Groupe scolaire 113 279 € ont été dépensés sur 161 000€ prévus soit un taux de réalisation de 70%.

Concernant la prospective et les orientations sur les 4 années à venir :

- Concernant les dépenses de fonctionnement, il rappelle la demande du groupe minoritaire formulée lors du Conseil Municipal du 29 janvier dernier, relative aux réponses que la commune compte apporter en matière de solidarité sociale. Cela nécessiterait une véritable inflexion des dépenses de fonctionnement afin de permettre une augmentation conséquente de la subvention versée au CCAS, permettant aussi le financement d'une véritable politique de facturation des services à l'enfance et à la jeunesse avec une diminution des tarifs et une facturation en fonction du quotient familial des familles (multiplication des tranches pour la restauration municipale, mise en place de cette facturation pour le centre de loisirs municipal, l'accueil périscolaire, les activités de l'antenne jeunesse...)

- Concernant 2019, il constate que ce sera peut-être une année riche en études mais pauvre en investissements puisqu'aucun projet structurant ne verra le jour en 2019.

- Concernant le Plan Pluriannuel d'Investissement il dit regretter vivement l'absence de chiffrage pour les très gros investissements à venir : déménagement des services techniques attendu depuis si longtemps par nos agents, construction d'une cuisine centrale, réaménagement du cœur de ville, réalisation des salles associatives au pôle culturel ce qui rend ce Plan bien pauvre et inexploitable.

Sans oublier de remarquer qu'il manque dans cette liste, déjà plusieurs fois millionnaire, la réalisation d'une nouvelle station d'épuration, l'agrandissement de l'école de la Pénrière, le nécessaire agrandissement du multi-accueil ou la plateforme multimodale de la gare prévue au Contrat de ruralité passé avec l'État.

A cela il conviendrait de rajouter d'autres absents de cette liste : une véritable politique de rénovation énergétique de nos bâtiments municipaux avec un remplacement des chaudières fuel par exemple et qui serait source d'économies de fonctionnement pour demain, et une véritable adaptation de notre ville aux transports collectifs et à la pratique réelle du vélo.

Notre planète brûle mais vous ne prévoyez que 30 000 € / an pour l'environnement (Opération 108) alors qu'il nous faut, en ce domaine, au plus vite réparer les erreurs du passé.

Aux 22 millions chiffrés, il convient donc de rajouter environ 14 millions d'investissements non chiffrés à ce jour, soit un total de 36 millions d'euros d'investissements que notre commune est susceptible d'engager sur les 4 à 5 années à venir.

Pour cela les membres du groupe minoritaire demandent un véritable débat d'orientations afin d'avoir une vision globale et que les choix et les priorités à établir dans les réalisations soient l'affaire de tous les élus et non de quelques-uns. Sans compter que ce plan d'investissement d'équipements structurants laissera peu de manœuvre de choix et de décisions aux élus qui seront élus dans un an.

Monsieur le Maire indique qu'il ne va pas répondre à toutes les remarques mais précise qu'« Avant de faire un trou il faut étudier ». Vont arriver des équipements sportifs pour le lycée, la réhabilitation et rénovation énergétique du groupe scolaire Louis Buton, l'aménagement en centre-ville. Il y aura bien des réalisations en 2019. Concernant la station d'épuration, elle est bien programmée mais que seul le budget principal a été développé. La station d'épuration sera inscrite sur le budget Assainissement.

D'après Monsieur Joël BLANCHARD il manque le chiffrage de tous les grands investissements mais Monsieur le Maire explique qu'il ne peut pas inventer des chiffres et qu'il convient de réaliser les études en conséquence.

Monsieur Éric PAQUET intervient en expliquant que les membres du groupe minoritaire ne sont pas toujours dans les commissions mais que le constat est sans appel : on est dans une ville de ploucs.

Monsieur le Maire s'insurge contre ces propos.

Pour Madame Marcelle TRAINÉAU ce sont des propos délétères à l'encontre des habitants d'Aizenay. À la question de savoir pourquoi Monsieur Éric PAQUET reste sur la commune, ce dernier répond que c'est parce qu'il y a investi plus d'1 million d'euros. Il demande aux conseillers municipaux ce qu'ils font le week-end car lui n'est pas là très souvent.

Pour Monsieur Christophe GUILLET c'est un avis personnel.

Monsieur Eric PAQUET précise que dans cette ville il n'y a que deux boulangeries, une piscine inutilisable le week-end, pas de magasin de vélos, que l'enseigne des surgelés Picard a fermé et que la salle du Mille Clubs est une honte.

Monsieur Bernard PERRIN dit s'élever contre ces propos vis-à-vis des habitants d'Aizenay.

Monsieur Éric PAQUET conteste cette accusation car il n'a pas dit que les habitants étaient des ploucs mais qu'Aizenay est « une ville de ploucs ».

Pour Monsieur Bernard PERRIN les habitants ne sont pas des ploucs.

Monsieur Eric PAQUET réitère ses propos en affirmant qu'il n'a pas dit que les habitants étaient des ploucs. Il affirme que c'est une ville de ploucs dans un département d'arriérés.

Madame TRAINÉAU demande à Monsieur PAQUET de respecter les habitants d'Aizenay. Monsieur PAQUET répond qu'il n'a pas de leçon de respect à recevoir de la part de Madame TRAINÉAU.

Monsieur PAQUET s'énervant et haussant le ton, Monsieur le Maire essaye de ramener le calme dans les débats.

Monsieur Bernard PERRIN explique qu'Aizenay a connu par le passé des crises graves au niveau de l'emploi mais qu'elle a toujours su se relever et rebondir. Il félicite le travail fait collectivement. Le désendettement a été fait avec un rythme d'investissements important. On a gagné un collège et un lycée.

Les investissements faits vont permettre de faire en sorte qu'Aizenay gagne des places.

Le département de la Vendée a peut-être des défauts mais il est envié dans bien des cas, sur le plan économique, touristique et culturel. Il y a des gens qui croient en la Vendée et qui croient en Aizenay.

Applaudissement d'une partie des membres du Conseil Municipal.

Monsieur Joël BLANCHARD revient sur le débat d'orientation budgétaire et demande comment seront fait ces choix car il n'y a pas de chiffres en face.

Pour Monsieur Bernard PERRIN on n'a pas les moyens de faire des études partout et en même temps car cela a un coût. Il faut choisir des opérations réalistes. S'agissant de la station d'épuration les décisions ne sont pas prises en matière d'eaux pluviales et d'assainissement à savoir si la maîtrise d'ouvrage sera communale ou intercommunale. Toutes les décisions ne sont pas prises par l'Etat.

Les éléments du rapport transmis en pièce jointe seront annexés à la présente délibération.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Dit que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu.

VOTE :

OUI : 28

NON : 0

ABSTENTION : 0

2 – Demande de subvention Département de la Vendée pour la réalisation du zonage d'assainissement

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du PLUi-H de la Communauté de communes Vie et Boulogne, l'ensemble des zonages d'assainissement des eaux usées des communes concernées doivent être mis en cohérence avec le développement urbain proposé.

Les études de zonage réalisées sont éligibles à une aide financière du Département de la Vendée, à hauteur de 10% maximum du montant hors taxe de l'opération.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de prendre une délibération validant la demande d'une subvention auprès du Département au titre de la révision des plans de zonage d'assainissement et selon le plan de financement suivant :

Nature de la dépense	DEPENSES		RECETTES	
	Montant HT	Montant TTC	Financier	Montant
Tranche ferme : Révision simple du zonage assainissement	2 640,33 €	3 168,40 €	DEPARTEMENT	416,00 €
Tranche optionnelle 1 : Révision approfondie	720,00 €	864,00 €	COMMUNE	4 576,40 €
Tranche optionnelle 2 : Evaluation environnementale	800,00 €	960,00 €		
TOTAL	4 160,33 €	4 992,40 €	TOTAL	4 992,40 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le plan de financement pour le projet tel que présenté :

Nature de la dépense	DEPENSES		RECETTES	
	Montant HT	Montant TTC	Financier	Montant
Tranche ferme : Révision simple du zonage assainissement	2 640,33 €	3 168,40 €	DEPARTEMENT	416,00 €
Tranche optionnelle 1 : Révision approfondie	720,00 €	864,00 €	COMMUNE	4 576,40 €
Tranche optionnelle 2 : Evaluation environnementale	800,00 €	960,00 €		
TOTAL	4 160,33 €	4 992,40 €	TOTAL	4 992,40 €

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention du Département pour la révision des zonages d'assainissement,

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE :

OUI : 28

NON : 0

ABSTENTION : 0

Service des Finances

3 – Projet communal jeunesse de solidarité internationale – Projet Bénin

Madame Marie-Annick CHARRIER présente à l'assemblée le projet communal de solidarité internationale « Projet Bénin ». Ce projet est encadré par l'Antenne Jeunesse de la commune.

Le projet se déroulera au Bénin du 8 au 16 avril 2019. L'Antenne Jeunesse organise le voyage de 4 jeunes, accompagné par un animateur de la commune. Depuis 2017, les jeunes ont organisé plusieurs opérations d'autofinancement, pour prendre en charge une partie du séjour. Plus de 20 jeunes ont ainsi été associés dans diverses actions, lors de manifestations municipales (Marché des Arts et du Goût, Marché de Noël, Fête de la Musique...).

L'objectif du séjour est un échange socio-culturel avec des animateurs et des jeunes d'un centre social implanté dans la ville de Natitingou (Nord du Bénin), et consistant en des échanges de techniques et de pratiques autour de l'animation jeunesse (chants, jeux sportifs, petits bricolages, activités diverses liées à l'animation socioculturelle). Le projet pourrait également aboutir à la création d'une bibliothèque.

Le projet est subventionné par la MSA à hauteur de 900 €.

Le coût du séjour pour la commune correspond à la prise en charge des frais de séjour et fonctionnement de l'animateur jeunesse qui accompagne le groupe. Ce coût est estimé à 1 500 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Madame Marie-Annick CHARRIER,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le projet communal jeunesse de solidarité internationale « Projet Bénin » et les modalités de prise en charge par la Commune ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

VOTE :

OUI : 28

NON : 0

ABSTENTION : 0

Service des Finances

4 – JAZZ'inate : fixation de la participation des cafés et restaurants accueillant la manifestation

Madame Françoise MORNET informe l'assemblée que dans le cadre du Festival Jazz'inate, il convient de fixer les participations financières des cafés et restaurants accueillant les groupes de musique à hauteur de 170 euros par établissement, la collectivité prenant en charge les repas et les boissons des membres des groupes de musique.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Madame Françoise MORNET explique que c'est la 15ème édition. Il y aura donc des petites choses exceptionnelles. En nouveauté cette année il y aura un concert dans un village ainsi qu'un concert à l'EHPAD. A la question de Madame Laetitia DAVIET qui demande si cette participation sera également demandée au village en question, Madame Françoise MORNET répond par la négative car il ne s'agit ni d'un café ni de restaurant mais les habitants vont être associés et une association dont on ne connaît pas encore le nom tiendra le bar. Madame Laetitia DAVIET interroge Madame François MORNET sur le fait que cela risque de poser problème avec les commerçants. Madame François MORNET dit n'avoir aucune inquiétude à ce sujet.

Madame Laetitia DAVIET aimerait par ailleurs que leur soit fourni un budget prévisionnel de la manifestation mentionnant notamment le montant des cachets versés aux différents groupes

Madame Françoise MORNET répond que c'est actuellement en cours d'élaboration et que ces éléments pourront être transmis quand le dossier sera prêt. Monsieur le Maire ajoute que ce projet est travaillé dans le cadre de la commission culturelle.

Entendu l'exposé de Madame Françoise MORNET,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de fixer la participation des cafés, restaurants accueillant les groupes de musique dans le cadre de la semaine du Festival Jazz'inate à 170 euros par établissement avec prise en charge par la collectivité des repas et boissons des membres des groupes de musique.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE :

OUI : 28

NON : 0

ABSTENTION : 0

Service des Finances

5 – Fixation tarif mini-camp accueil de loisirs à la base de loisirs de Mervent

Madame Marie-Annick CHARRIER présente à l'assemblée le projet de mini-camp, organisé par l'accueil de loisirs, à la base de loisirs de Mervent du mardi 9 au vendredi 12 avril 2019.

L'objectif de ce séjour est d'initier et sensibiliser les enfants à la pratique d'activités sportives en milieux naturels : initiation à la pratique du canoë-kayak, du VTT, de parcours d'orientation en forêt encadrés par des moniteurs diplômés d'état, grands jeux, découverte de l'environnement proche, veillées...

Il est ouvert aux enfants de 8 à 12 ans, pour un effectif de 20 enfants.

Les tarifs demandés aux familles sont de :

Commune	
tarif pour le séjour	100,00 €
réduction par jour si QF<700€	- 3,00 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Concernant ces mini-camps, Monsieur Nicolas LE GOF explique que ne sont jamais mentionnés leurs coûts de revient qui est différent, il suppose, de celui demandé aux familles. Cela permettrait de mieux percevoir quelle est la participation financière de la commune à leur réalisation.

Par ailleurs les membres du Groupe Minoritaire demandent la mise en place d'une facturation de ces mini-camps et camps en fonction du Quotient Familial des familles des jeunes qui s'y inscrivent.

Monsieur le Maire répond que c'est déjà mis en place puisqu'il existe une tarification pour les QF de moins de 700 avec une réduction de 12% sur le séjour.

Monsieur Joël BLANCHARD rétorque que c'est un automatisme de la CAF et non une politique de la Commune.

Monsieur le Maire clôture en indiquant que c'est ce qui est proposé ce soir.

Entendu l'exposé de Madame Marie-Annick CHARRIER,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte la tarification du mini-camp du 9 au vendredi 12 avril 2019.

Commune	
tarif pour le séjour	100,00 €
réduction par jour si QF<700€	- 3,00 €

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

VOTE :

OUI : 23

NON : 0

ABSTENTION : 5

Service des Finances

6 – Fixation tarifs mini-camps de l'antenne jeunesse pour l'été 2019

Madame Marie-Annick CHARRIER présente à l'assemblée les projets de mini-camps, organisés par l'antenne-jeunesse :

1. Camp multi sports: Du 16 au 20 juillet 2019

Séjour en camping à la Jaille-Yvon (Maine-et-Loire) comprenant différentes activités sportives organisées par le prestataire Anjou Sport Nature (Paint-ball, Tir à l'arc, Fun Archery Séjour, Biathlon laser, escalade et Stand Up Paddle).

2. Camp voile Normandie : Du 22 au 26 juillet 2019

Séjour en camping avec programme d'initiation à la voile, et visite du Mont-Saint-Michel.

Les tarifs demandés aux familles sont de :

Séjours	Tarif famille pour 1 jeune
Camp multi sports	120,00 €
Camp voile Normandie	120,00 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

- Dans le cadre de l'élaboration du PLUIH, un objectif de création de 100 logements par an a été fixé pour la Commune. Aizenay est la commune de la Communauté de Communes Vie et Boulogne qui aura le plus d'hectares ouverts à la construction pour les 10 années à venir. Par ailleurs, le marché de l'immobilier sur la commune se porte plutôt bien avec une moyenne importante de 90 permis de construire par an sur les 5 dernières années.

- La réalisation d'équipements structurants démontre l'attractivité de la Commune. En 2018, a été réalisé l'extension de l'accueil de loisirs. Le lycée de la Région des Pays de la Loire qui accueillera 630 élèves et sera extensible à 840 élèves ouvrira ses portes à la rentrée 2022. Un nouvel équipement sportif attenant au lycée verra le jour dès la rentrée 2021.

- Témoignent également du dynamisme de la Commune l'évolution du nombre d'entreprises : Aizenay dénombre près de 500 entreprises sur le territoire communal et 63 exploitations agricoles qui assurent environ 3 500 emplois. Un tiers de la population active réside et travaille sur Aizenay.

- La demande en logements sociaux est également importante avec plus de 200 demandes par an dans lesquelles Aizenay ressort comme 1^{er} choix.

Le report de cette décision est également demandé au regard des investissements actuels et à venir dans les écoles de la Commune :

- La commune a investi de manière conséquente ces dernières années sur les écoles, en particulier en matériels informatiques pour un montant moyen de plus 31 000 € par an entre 2013 et 2017.

- La Commune vient de lancer un concours de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation énergétique, accessibilité et fonctionnalité du Groupe scolaire Louis BUTON pour un montant global d'environ 3,5 millions d'euros HT. Il est notamment prévu pour la partie maternelle, la création de nouveaux préaux, l'extension des deux dortoirs, le réaménagement des classes pour une meilleure accessibilité et fonctionnalité.

Il est à noter également que la moyenne d'enfants par classe en cas de fermeture sera très élevée pour la rentrée 2019/2020 (29 élèves) au regard de la moyenne du département qui est environ 23 élèves pour la rentrée 2018/2019.

Monsieur le Maire explique que l'adoption de cette délibération a pour objectif de faire comprendre à l'Inspection Académique qu'on ne peut pas faire un simple calcul mathématique et qu'il y a d'autres paramètres à prendre en compte.

Pour Monsieur Serge ADELÉE, qui a les effectifs actualisés, on avance plutôt dans le bon sens et cela va se jouer à quelques enfants près.

Monsieur Bernard PERRIN souligne qu'il a connu des augmentations régulières sur cette école dans d'autres temps et avec d'autres personnes... Il explique dire tout haut ce que tout le monde pense tout bas. D'après lui, l'académie pourrait avoir les clés pour débloquer la situation. Monsieur Serge ADELÉE précise que l'on incite les écoles mais qu'on ne peut pas aller au-delà. C'est un problème au niveau académique et au niveau des écoles.

Madame Laetitia DAVIET explique que les membres du Groupe Minoritaire sont absolument opposés au gel pouvant déboucher sur la fermeture de cette classe à l'école maternelle Louis Buton Elle précise que les membres du Groupe Minoritaire sont en accord avec les arguments développés dans cette délibération.

Cependant, par expérience ils savent qu'une simple délibération de principe ne suffira pas. C'est pourquoi les membres du Groupe Minoritaire demandent, quelles initiatives vous comptez prendre pour vous opposer réellement à cette éventuelle fermeture. Ils lui en suggèrent quelques-unes : Rencontre avec l'Inspecteur d'Académie, avec le DDEN Ils disent se tenir à disposition de Monsieur le Maire pour l'accompagner dans ces démarches.

Madame Laetitia DAVIET demande également s'il y a des portes ouvertes qui sont organisées. Monsieur Serge ADELÉE répond que l'organisation de portes ouvertes n'est pas dans l'attribution

de la Commune car cela serait aller contre l'avis du Directeur. Il explique également qu'il a déjà rencontré l'Inspecteur d'Académie et qu'il a parlé de ce sujet. Il précise que la commune est très active sur le dossier.

Madame Laetitia DAVIET évoque l'accueil sans restriction des enfants de moins de trois ans.

Madame Cindy BESSEAU intervient pour préciser qu'à l'école privée, ils limitent désormais l'accès aux enfants de moins de trois ans. Monsieur Serge ADELÉE précise par ailleurs que la subvention de la commune est limitée au maximum du nombre d'enfants de moins de 3 ans pris en compte.

Pour Monsieur Bernard PERRIN ce qui est rageant c'est que l'Académie connaît parfaitement cette situation. Monsieur Serge ADELÉE termine en expliquant qu'au niveau de l'accueil des familles on fait tout pour les accueillir au mieux et que cet accueil est assuré en mairie par une personne très compétente.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- Affirme la nécessité de maintenir cette cinquième classe,
- Demande au Directeur Académique par intérim de sursoir à sa décision de gel de la 5^{ème} classe de maternelle pour la rentrée 2019 pour les raisons évoquées ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour le bon déroulement de la rentrée 2019.

VOTE :

OUI : 28

NON : 0

ABSTENTION : 0

Service Urbanisme

8 - Retrait de la délibération du 18 décembre 2018 portant sur le lancement de la procédure de désaffectation en vue de l'aliénation d'une portion de chemin rural

Monsieur Philippe CLAUTOUR rappelle que le Conseil Municipal du 18 décembre 2018 a approuvé le lancement de la procédure de désaffectation en vue de l'aliénation d'une portion de chemin rural (village de la Gombretière).

Ce projet fait suite à la révision allégée du PLU actuellement en cours concernant l'extension de la carrière pour permettre le stockage des matériaux. Des solutions de traversée du chemin rural existant, sans aliénation, sont à l'examen.

Il est donc proposé de retirer la délibération du 18 décembre 2018 portant sur le lancement de la procédure de désaffectation en vue de l'aliénation d'une portion de chemin rural

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Philippe CLAUTOUR,

Monsieur Joël BLANCHARD ajoute que les membres du Groupe Minoritaire auraient apprécié, que Monsieur le Maire mentionne que le retrait de cette délibération se fait à la demande des élus de la liste Avec Vous Aizenay Autrement.

Monsieur Joël BLANCHARD explique qu'ils ne vont effectivement pas boudier leur plaisir, puisque c'est la première fois que Monsieur le Maire prend en considération une de leurs propositions et

demandes depuis sa nomination il y a 18 mois (sur les 25 propositions et demandes que le Groupe Minoritaire a pu faire à ce jour).

Pour ce chemin il existe donc d'autres solutions que sa désaffectation et son aliénation. Ces solutions existaient aussi avant la délibération prise en décembre...

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Retire la délibération 18 décembre 2018 portant sur le lancement de la procédure de désaffectation en vue de l'aliénation d'une portion de chemin rural

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE :

OUI : 28

NON : 0

ABSTENTION : 0

Service développement urbain et grands aménagements

9 – Acquisition des parcelles ZI n°71 et ZI n°17p en vue d'y créer une zone d'habitations

Monsieur Christophe GUILLET informe l'assemblée que la propriétaire de la parcelle cadastrée section ZI n°71 d'une surface de 2 492m² et d'une partie de la parcelle cadastrée section ZI n°17 d'une surface d'environ 4 965m², située au lieu-dit « Bonnefonds » à Aizenay souhaite les céder.

Ces parcelles sont situées en zone 1AU du Plan Local d'Urbanisme, proche des lotissements privés « Les Coteaux du Moiron » et « Les Allées de Bonnefonds ». Cette acquisition permettrait à la Commune d'aménager cette parcelle en lotissement.

Cette acquisition pourrait se faire au prix de 93 212,50 €, étant entendu que les frais d'acte et de bornage seront à la charge de la Commune d'Aizenay.

Vu la proposition de cession faite à la Commune par la propriétaire de la parcelle cadastrée section ZI n°71 d'une surface de 2 492m² et d'une partie de la parcelle cadastrée section ZI n°17 d'une surface d'environ 4 965m², située au lieu-dit « Bonnefonds » à Aizenay,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme du 14 mai 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la proposition de cession faite à la Commune par la propriétaire de la parcelle cadastrée section ZI n°71 d'une surface de 2 492m² et d'une partie de la parcelle cadastrée section ZI n°17 d'une surface d'environ 4 965m², située au lieu-dit « Bonnefonds » à Aizenay,

- Accepte d'acquérir ce bien au prix de 93 212,50 € net vendeur,

- Dit que les frais d'acte et de bornage seront à la charge de la Commune d'Aizenay,

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 28 NON : 0 ABSTENTION : 0

Services Techniques

10 - Convention SyDEV 2019.ECL.0105 – Réalisation d'une opération d'éclairage public - programme annuel de rénovation d'éclairage public 2019 - Approbation et autorisation de signature

Monsieur le Maire présente la convention transmise par le SyDEV portant réalisation d'une opération annuelle de rénovation de l'éclairage public 2019.

Le montant des travaux s'élève à 12 000€ TTC et la participation de la Commune s'élève à 5 000 € répartie comme suit :

- Les travaux programmés au titre de l'année 2019 conformément au plan de rénovation pluriannuel validé par le demandeur ;
- Les éventuels travaux de rénovation issus des visites de maintenance de l'année 2019.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la nécessité de procéder aux travaux programmés au titre de l'année 2019, et les éventuels travaux de rénovation de l'éclairage public issus des visites de maintenance 2019,

Vu la convention n°2019 ECL.0105 transmise par le SyDEV,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les termes de la convention 2019.ECL.0105 relative aux travaux de rénovation de l'éclairage public 2019 et fixant les modalités techniques et financières de cette opération,

- Accepte un montant total de travaux de 12 000 € TTC et le versement de la participation financière communale à hauteur de 5 000 €,

- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 28 NON : 0 ABSTENTION : 0

11 - Convention SyDEV 2019.ECL.0042 – Réalisation d'une opération d'éclairage suite à la modification de la piste cyclable route de Martinet - Approbation et autorisation de signature

Monsieur Christophe GUILLET présente la convention transmise par le SyDEV portant réalisation d'une opération d'éclairage suite à la modification de la piste cyclable route de Martinet.

Le montant des travaux s'élève à 5 622 € TTC et la participation de la Commune s'élève à 3 280 €. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Vu la nécessité de procéder aux travaux d'éclairage suite à la modification de la piste cyclable route de Martinet, à Aizenay,

Vu la convention n°2019.ECL.0042 transmise par le SyDEV,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les termes de la convention n°2019.ECL.0042 permettant de réaliser les travaux d'éclairage suite à la modification de la piste cyclable route de Martinet et fixant les modalités techniques et financières de cette opération.

- Accepte un montant total de travaux de 5 622 € TTC et le versement de la participation financière communale à hauteur de 3 280 €.

- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE :

OUI : 28

NON : 0

ABSTENTION : 0

*
**

QUESTION ORALE DU GROUPE AVEC VOUS, AIZENAY AUTREMENT

Enedis a commencé le remplacement des compteurs électriques par des compteurs de type «Linky» sur le territoire de la commune d'Aizenay.

Nous avons été contactés par de nombreux agésinates inquiets de ce déploiement de nouveaux compteurs sur la commune.

Nous sommes étonnés que l'annonce de ce déploiement n'ait fait l'objet d'aucune information de votre part ni d'aucune délibération du Conseil Municipal d'Aizenay.

En effet ces compteurs sont la propriété juridique de la commune, même si cette dernière en a conféré la gestion au SyDEV (Lettre de Monsieur le Sénateur Retailleau en date du 15 juin 2016).

- Considérant qu'à ce jour, rien ne garantit clairement que le compteur communicant Linky n'est pas facteur de risques pour la santé des habitants au regard de la technologie CPL qui génère des rayonnements classés « cancérogènes possibles » (groupe 2B) par l'Organisation Mondiale de la Santé,

- Considérant qu'il n'est pas répondu clairement aux questions concernant le respect de la vie privée puisque ces compteurs permettent de relever d'innombrables données personnelles de chaque habitant et de ses habitudes de consommation,
- Considérant qu'il n'est économiquement et écologiquement pas justifié de se débarrasser des compteurs actuels alors que ceux-ci fonctionnent très bien et ont une durée de vie importante,
- Considérant que le principe de liberté des abonnés semble bafoué du fait du manque d'informations et des pressions exercées par Enedis pour changer les compteurs électriques,

C'est pourquoi, considérant

- le principe de précaution sanitaire,
- la protection des libertés individuelles
- le respect de l'environnement
- la nécessité d'une gestion économe des deniers publics,

nous vous demandons, Monsieur le Maire, de soumettre au prochain Conseil Municipal une délibération visant à décider que les compteurs d'électricité implantés sur le territoire de la commune d'Aizenay, propriétés de la collectivité, ne seront pas remplacés par le compteur communicant de type Linky ou autre et qu'aucun système relevant de la téléphonie mobile (GPRS ou autre) ne sera installé sur ou dans des transformateurs et postes de distribution de la commune.

Notre commune rejoindra ainsi les 874 communes (dont 4 en Vendée) qui ont, d'ores et déjà, pris une délibération similaire.

Réponse de Monsieur le Maire

Au regard des quinze millions de compteurs posés à ce jour dans environ 11 000 communes, alors qu'Enedis approche de la moitié du chemin à accomplir d'ici la fin 2021, vous êtes étonnés que l'annonce de ce déploiement n'ait fait l'objet d'aucune information de la part du Maire ni d'aucune délibération du Conseil Municipal d'Aizenay.

Or, comme vous le savez, ENEDIS est concessionnaire de la distribution publique d'électricité pour laquelle la Ville d'Aizenay a transféré sa compétence au SyDEV.

La mise en place du compteur Linky relève de la responsabilité d'ENEDIS (anciennement ERDF).

Ce déploiement national a été décidé par l'Etat au travers plusieurs lois successives intégrées dans le Code de l'Energie. Il a fait l'objet d'un décret, de plusieurs arrêtés et de plusieurs décisions de la Commission de régulation de l'Energie.

Ces biens sont exploités par ENEDIS dans le cadre d'un contrat de concession. Ce déploiement est à la charge du concessionnaire. Ni la Ville, ni le SyDEV ne sont juridiquement compétents pour intervenir en matière de comptage d'électricité.

Par ailleurs, je me tiendrai aux propos de Nicolas Hulot, alors Ministre d'Etat, Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire dans le cadre d'une réponse apportée au Maire de Loubault le 14 novembre 2017

« D'un point de vue technique, le compteur Linky est un équipement électrique basse puissance, dont le rayonnement est équivalent à celui d'un compteur bleu électronique. Afin d'étudier les enjeux de ces compteurs en termes d'ondes, deux campagnes de mesures de l'exposition du public aux ondes électromagnétiques des compteurs communicants Linky ont été réalisées par l'Agence Nationale des fréquences (ANFR) et par l'institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS), en laboratoire et sur le terrain. Les résultats sont cohérents et montrent qu'une exposition spécifique liée à l'usage du « courant porteur en ligne » est très faible, confirmée par l'étude de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) de 2016-2017. Les ondes émises par Linky sont inférieures aux plafonds prévus par les normes sanitaires définies au niveau européen et français en matière d'exposition du public

aux champs électromagnétiques : elles sont du même ordre de grandeur que les ondes émises par un téléviseur, ou un écran cathodique, largement inférieures à des plaques de cuisson.

Concernant les enjeux de sécurité et de confidentialité, des mesures réglementaires ont été prises pour garantir, en prévoyant notamment que la communication de celles-ci ne peut avoir lieu sans l'autorisation préalable de l'utilisateur. Les recommandations en matière de protection des données collectées par les compteurs communicants, adoptées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), le 20 avril 2017, ont en particulier été prises en compte, notamment dans le décret du 10 mai 2017 qui précise les modalités de mise à disposition des données de comptage à des tiers avec l'accord de l'utilisateur concerné. La protection du système de gestion des données respecte le référentiel de l'Agence Nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI) établi pour les compteurs communicants.

Enfin, l'obligation légale de la mise en œuvre des compteurs communicants par les gestionnaires de réseaux publics de transport et de distribution d'électricité entre dans le cadre des contrats de concession entre ces derniers et les collectivités locales, car le gestionnaire de réseau est le propriétaire du compteur.

Ainsi, une collectivité territoriale ne peut faire obstacle au déploiement du compteur Linky.

La délibération d'un conseil municipal s'opposant au déploiement des compteurs Linky est illégale comme l'ont décidé les juridictions du premier degré.

Je souligne également que le tribunal administratif de Toulouse a rappelé dans une décision du 11 septembre 2018 et cela est rappelé à chaque fois par la justice, que le maire, donc le conseil municipal, n'ayant pas de compétence en la matière, n'a pas autorité à refuser ce qui a été fixé par la loi.

Il est à noter, rappelle le Ministre que le refus de remplacement d'un compteur par un particulier est possible, notamment dans le cas où les équipes de poses ne peuvent accéder à l'ancien compteur par la voie publique. Cependant, un client ayant refusé la pose d'un compteur communicant ne pourra prétendre à bénéficier des avantages tarifaires qu'il propose et les prestations actuellement gratuites, comme les relevés de compteur par les agents, pourraient alors lui être facturées. »

Enfin, nous pouvons rajouter que le compteur Linky est une brique totalement indispensable aux réseaux électriques intelligents et au développement des énergies renouvelables intermittentes.

Séance levée à 21h51

À Aizenay,

Le secrétaire de séance,
Claudie BARANGER

LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE DU 23/01/2019 AU 19/02/2019
en application des articles L 2122-22 et 23
du Code Général des Collectivités Territoriales

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL
MUNICIPAL PAR DÉLIBÉRATION DU 07/09/2017

NUMÉRO DÉCISION	OBJET DE LA DÉCISION
2019-018	Vérifications périodiques pour installation électrique, gaz et ERP Pôle culturel - SOCOTEC pour un montant de 630 € HT soit 756 € TTC
2019-019	Diagnostic technique en solidité des ouvrages existants de la salle de Mille Clubs - SOCOTEC - pour un montant de 1 000 € HT soit 1 200 € TTC
2019-020	Entretien EV différents sites - PJSEA pour un montant de 8 654 € HT soit 10 384,80 € TTC
2019-021	Contrat de maintenance du portail des ST et de deux portails à la station d'épuration - AU'THOMAS'TISME - Redevance totale sur la durée du contrat : 1 800€ HT soit 2 160€ TTC sur 36 mois
2019-022	Plantes à massifs annuelles 2019 Fleuron d'Anjou pour un montant de 4 161,16 € HT soit 4 577,28 € TTC
2019-023	Préemption sur la parcelle cadastrée section BH n°17 (propriété de Mme POILANE)
2019-024	Avenant au contrat N°01043716 contrats de location des photocopieurs
2019-025	Portant renonciation exercice DPU parcelle AL 68
2019-026	Portant renonciation exercice DPU parcelle AE 12
2019-027	Portant renonciation exercice DPU parcelle AW 258 AW 255P
2019-028	Portant renonciation exercice DPU parcelle ZY 152
2019-029	Repérage amiante et prélèvement pour le Groupe Scolaire Louis Buton - Sté SOCOTEC pour un montant de 3 600 € HT soit 4 320 € HT
2019-031	Travaux de rénovation suite à l'incendie des locaux de la Police Municipale - Menuiseries intérieures et extérieures - Pierres de taille - Électricité - Peinture pour un montant de 18 102,56 € HT soit 21 723,07 € TTC
2019-032	Abonnement au logiciel de programmation des 5 panneaux lumineux - LUMIPLAN pour un montant de 1 300 € HT (redevance annuelle pour les 5 panneaux)
2019-033	Bail locatif au profit de M. CHEVALIER Philippe (300 €/mois)
2019-034	Portant renonciation exercice DPU parcelle AW 358
2019-035	Élagage pour le passage fibre FTTH - Ste SOVAL TP pour un montant de 23 050 € HT soit 27 660 € TTC